

Bulletin Municipal

n° 37



2^{ème} semestre 2022

Sap en Auge

Editorial du Maire

Mes chers concitoyens

Une fin d'année se double souvent d'un bilan. Nous l'aurions tous souhaité plus positif que celui que nous défendons aujourd'hui, et ce, malgré un investissement sans faille de toute l'Equipe Municipale qui, contre le vent, progresse à un rythme dont elle ne maîtrise pas la vitesse. Je ne vais pas revenir sur la lenteur administrative, mais c'est une force d'inertie de grande puissance !

Malgré notre "farouche" volonté de lutter contre les inondations, comme l'attestent certains travaux déjà engagés, nous devons attendre les études définitives pour envisager et entreprendre des aménagements plus conséquents. La détermination de faire est manifeste, mais la mise en œuvre ne peut se faire qu'après les résultats des diverses investigations, et bien évidemment après avoir défini le montage financier.

Une de nos satisfactions est la création de notre Agence Postale Intercommunale, associée à une Antenne France-Services. Voilà une situation réglée pour de nombreuses années, elle pérennise les services postaux au moins jusqu'en 2040.

Nous avons toujours un œil attentif sur le commerce local, le bâti, le patrimoine, et bien sûr les économies, à commencer par celles sur l'énergie.

2023 sera sans aucun doute une année charnière pour la suite de nos projets.

J'invite tous les acteurs de notre vie locale à faire montre, d'abord d'enthousiasme, mais aussi d'investissement chacun dans son domaine, en fonction de ses compétences et de ses affinités. Les engagements de tous font de la vie associative notre première richesse non délocalisable.



12 novembre 2022
Inauguration
Agence Postale Intercommunale
(mardi au samedi 10h - 12h15)
et
Antenne France-Services
(mardi et jeudi 13h30 - 16h45
vendredi 13h30 - 16h30)

Nous comptons sur vous tous, et nous sommes toujours à votre écoute. Demain, soyons encore plus solidaires et plus engagés pour le succès collectif qui fera de Sap-en-Auge une cité où il fera encore bon vivre.

Pour vous-même et tous vos proches, je formule ici des vœux pour que 2023 soit une excellente année.

Gérard ROSÉ, Maire de SAP-en-AUGE

Infos Municipales

Afin de consacrer plus de place pour la vie de la Commune, seules les informations les plus marquantes des réunions du Conseil Municipal sont reportées. Les comptes-rendus complets sont, comme d'habitude, affichés sur les panneaux sous les Halles.

Conseil du 20 juillet 2022

Bureau de vote

Suite à la circulaire de M. le Préfet du 27 juin 2022 concernant le recensement des sièges des bureaux de vote, ainsi que celui des emplacements des panneaux d'affichage, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à la majorité la proposition de M. le Maire de ne conserver qu'un seul bureau de vote pour la Commune.

Celui-ci sera situé dans la Salle du Conseil Municipal à la Mairie de Sap-en-Auge. Les panneaux d'affichage seront situés sous la Mairie, côté rue Tour des Halles.

Rénovation de façades

Dans le cadre du programme d'incitation à la rénovation de façades, qui prévoit l'attribution d'une aide de 20% du montant hors taxe des travaux, avec un plafond de 400 €, une demande a été déposée par le commerce Coccimarket pour le nettoyage et la rénovation des peintures des menuiseries et de la façade de l'immeuble situé au 1 rue Raoul Hergault.

Cette demande étant conforme aux critères d'éligibilité (les façades des habitations doivent être situées sur le parcours de visite des "Petites Cités de Caractère®", les travaux doivent avoir fait l'objet d'une déclaration préalable et être exécutés après le 14 avril 2015), elle a été acceptée à l'unanimité par le Conseil pour un montant de 400 €.

Contrat CAE / CUI / PEC

Monsieur le Maire propose au Conseil de recruter un agent sous cette forme de contrat. Celui-ci sera d'une durée initiale de 11 mois, avec une durée de travail hebdomadaire de 30 heures. La rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité de créer un poste dans le cadre de ce dispositif et autorise M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès de Pôle Emploi et, en cas d'absence de candidature pour ce type de contrat, à recruter un agent en contrat à durée déterminée de droit public.



Directeur de Publication : M. Gérard Rosé, Maire. Rédaction / Conception : Mme Evelyne James, Maire Adjoint.

Impression : HERAULT - L'Aigle - 02 33 24 10 10 - IMPRIM'VERT



Conseil du 7 septembre 2022

Adressage - Achat de la future signalétique

Des devis pour la fourniture et la pose des nouveaux panneaux et plaques de rue/maison ont été demandés à deux entités différentes : d'une part, La Poste et d'autre part, la Société Self Signal associée à M. Ameline (un auto-entrepreneur). M. Le Maire présente les devis reçus (TTC) :

Fourniture : La Poste : 14 885,34 € Self signal : 14 461,55 €
Pose : La Poste : 5 925,60 € M. Ameline : 5 880,00 €

Le Conseil décide à l'unanimité de retenir le devis de la Société Self Signal et celui de M. Ameline.

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

La désignation d'un correspondant du SDIS parmi les adjoints ou les Conseillers Municipaux est obligatoire. M. Le Maire propose la nomination de M. Denis Robillard comme correspondant.

Taxes d'aménagement

M. le Maire rappelle la délibération 202049 concernant les différents taux de taxe d'aménagement. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux actuels.



5 août 2022
Marché nocturne



10 septembre 2022
Concert de l'ensemble vocal Voces Novae

Conseil du 25 octobre 2022

Recrutement d'un personnel technique

M. le Maire informe le Conseil du besoin de recrutement d'un agent technique, suite à la rupture conventionnelle d'un agent titulaire. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires à ce recrutement auprès de Pôle Emploi et de Cap Territorial.

Adressage

L'Adressage relève de la responsabilité du Conseil Municipal, en premier lieu la dénomination des voies de la commune. Le nom de certaines voies ayant fait l'objet d'une modification depuis la précédente délibération, le Conseil, après délibération, accepte à l'unanimité la liste définitive des voies de la Commune.

Antenne relais

Lors de la délibération 202219, l'implantation d'une antenne relais sur la Commune par l'entreprise Bouygues Telecom a été acceptée. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer le bail et l'avenant de transfert avec l'entreprise Bouygues.

Rénovation de façade

La demande d'aide formulée par Mme Sandra Bourré pour un enduit entre colombages de l'immeuble situé au 5 rue Homo a été acceptée par le Conseil, car conforme aux critères exposés à la page précédente. Le montant alloué sera de 400 €.

Demandes de subvention

Une demande de subvention de l'API (Association des Parents d'élèves Investis) a été formulée pour un projet de classe de neige en 2023. Le budget prévisionnel n'ayant pas encore été fourni, le Conseil décide à l'unanimité de revoir cette demande en 2023.

L'API organise une animation pour Halloween. Elle sollicite auprès de la Commune l'installation d'une table sous les Halles et la fourniture de pains au lait. Le Conseil décide à l'unanimité de répondre favorablement à cette demande.

La demande de subvention du Collège Hee Fergant pour un séjour de ski à Crest Voland a été acceptée à l'unanimité par le Conseil, quatre élèves de Sap-en-Auge étant concernés. Une aide de 30 € par élève a été attribuée, elle sera versée directement aux familles.

Conseil du 25 octobre 2022 suite

Immeubles incendiés

M. le Maire informe le Conseil Municipal, qu'au cours de la réunion du 11 octobre 2022 avec les experts des assurances et les propriétaires concernés, ceux-ci ont refusé l'offre de la Commune.

Tonte des pelouses

M. le Maire rappelle le décret, en vigueur depuis 2006, relatif aux horaires de tonte :

- du lundi au vendredi 8h30 - 12h00 et 14h00 - 19h30
- samedi 9h00 - 12h00 et 15h00 - 19h00
- dimanche 10h00 - 12h00 et 16h00 - 18h00
- jours fériés 10h00 - 12h00

Informations diverses

M. le Maire présente une demande de location du bâtiment de l'ancien Office de Tourisme. La visite de la personne intéressée étant en attente, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite pour le moment.

Une requête d'un commerçant pour venir sur le marché tous les quinze jours pour vendre du miel a été formulée. Un marchand de miel étant déjà présent sur le marché, le Conseil décide de refuser cette demande.

M. le Maire rappelle la date du 27 novembre 2022 pour le repas des aînés qui aura lieu, comme d'habitude, à la Salle des Fêtes.

M. le Maire informe le Conseil que des remerciements de l'UNA, pour la subvention accordée par la Commune, ont été reçus.

Conseil du 7 décembre 2022

Maison Commune d'Orville

Lors des dernières réunions de Conseil, une réflexion avait été engagée concernant la vente de l'ancienne Maison Commune d'Orville.

Après discussion, le Conseil Municipal décide, à la majorité, la vente de ce bien et autorise M. le Maire à faire les démarches nécessaires.



11 novembre 2022
Commémoration de l'Armistice
de la guerre 1914-1918



1^{er} décembre 2022
Concert de la Chorale JITRO

Information PLUI VAM

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Vallée d'Auge et du Merlerault (PLUI VAM), un registre d'information est mis en place à la Mairie. En cas de projet de construction et/ou de développement d'une activité, il est demandé aux habitants de bien vouloir noter ce projet dans le registre. Les coordonnées de la parcelle et l'adresse e-mail peuvent être ajoutés ou non, cela peut aussi être anonyme.

Ce registre est à la disposition des habitants en Mairie, le jeudi de 14h à 16h

Fondation du Patrimoine

Rappel : une convention a été conclue entre la Fondation du Patrimoine et la Commune du Sap, classée Site Remarquable du Patrimoine (SPR), afin de promouvoir la préservation de l'architecture traditionnelle de notre territoire. Tout projet de restauration du bâti privé (toiture, charpente, façade, menuiseries, etc.) peut donner lieu à une aide de la Fondation et à un avantage fiscal sous la forme d'une déduction du revenu imposable, de 50% minimum du montant des travaux.

Pour être éligible, le projet doit avoir un intérêt patrimonial, être visible depuis l'espace public, conforme aux prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France et les travaux ne doivent pas avoir commencé.

Renseignements en Mairie (contact Guy Willot)



Quelques mots d'Histoire

L'orgue historique de l'église du Sap (Suite et fin)

Troisième volet de l'histoire de l'Orgue de l'Eglise Saint Pierre et Saint Paul du Sap. Nous avons vu précédemment qu'une obligation de 1 500 f. avait été contractée auprès d'une habitante du Sap, au nom de la Fabrique (Groupe de clercs et de laïcs chargé de l'administration de la paroisse).

Le travail pouvait donc commencer, conformément au contrat signé entre le Conseil de Fabrique et les frères Damien. Les éléments de l'orgue seront transportés jusqu'à Bernay, probablement par chemin de fer, au frais du constructeur. Ils seront ensuite acheminés jusqu'au Sap aux frais de la Fabrique.

Un convoi de charrettes fut sans doute organisé, la route de cette époque n'étant pas aussi carrossable qu'aujourd'hui. Pour l'installation de l'orgue le Conseil de Fabrique devra mettre à disposition des organiers, un ou plusieurs charpentiers. Le curé, quant à lui, logera et nourrira les facteurs.

C'est donc en septembre 1861, que l'église du Sap, peuplée alors de 1 340 habitants, est dotée d'un orgue à tuyaux. L'ancienne église de Vimoutiers dû attendre 1864 pour en avoir un, et celle de Gacé 1901.

Il fut ensuite restauré en octobre 1988 par Louis Benoist (manufacture d'orgue à Laigné-en-Belin) Les tuyaux démontés en 1975, restés sur la tribune furent réutilisés, ce qui fait qu'actuellement l'orgue est conforme à celui construit par les frères Damien.

Sources : L'annuaire des cinq départements de la Normandie publié par l'association normande avec l'étude très complète de M. Jean-Michel Bouvris sur l'orgue du Sap.

Jean-Claude MAYZAUD



Preuve de sa solidité, l'orgue du Sap fonctionna pendant plus d'un siècle, sans faire l'objet d'une intervention d'importance.

Ce n'est qu'en 1975, qu'une restauration de l'orgue fut entreprise. Un devis est présenté par le facteur Robert Séquiès à l'abbé Onfroy, alors curé du Sap. Il prévoyait le relevage de l'orgue et le remplacement du pédalier existant de 13 notes par un pédalier de 30 notes. L'ouvrage n'ira pas à son terme, bien que rétribué d'août 1975 à avril 1976.

En 1984, le Maire du Sap, Roger Pagnier, écrivit à Jack Lang, ministre de la culture de l'époque, pour lui demander un classement de l'orgue. Cette demande fut reçue favorablement et il fut classé "Orgue Historique" le 25 août 1986, suite à une inspection d'un technicien-conseil P. Decavèle en octobre 1985.

Vie de la Commune

Informations diverses

Rappel : Registre communal (☎ Mairie : 02 33 39 41 29)

Les personnes vulnérables vivant à domicile peuvent être inscrites sur un registre communal spécial, dans l'optique de faciliter l'intervention des services municipaux, sanitaires et sociaux auprès d'elles, en cas d'urgence.



Recensement



Tous les français, garçons et filles, ont l'obligation de se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leur 16 ans, en se rendant à la Mairie muni d'une pièce d'identité et du livret de famille, ou sur "www.service-public.fr" pour certaines communes.

Seul le recensement permet de participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Un certificat de participation, obligatoire pour s'inscrire aux examens et concours leur sera alors délivré.

Merci de participer à l'effort collectif et citoyen !

Rappel : chaque habitant se doit d'entretenir ses haies et arbres en bordure de voirie, de même que son trottoir, son fossé et/ou son caniveau.

Sans oublier de balayer la neige en hiver ...



Cérémonie des vœux

Tous les habitants de Sap-en-Auge sont cordialement invités à la Cérémonie des Vœux de Monsieur le Maire qui aura lieu :

le jeudi 12 janvier 2023 à 19h30, Salle des Fêtes.

Agir sur la prolifération des frelons

Les nids de frelons sont de plus en plus nombreux de nos jours. Pour tenter de limiter leur propagation, il faut agir au moment où la fondatrice, qui était en hibernation, recherche des produits sucrés pour créer son nouveau nid. La pièger permettra d'éviter autour de 3 000 nouveaux frelons, dont environ 500 futures reines.



Le piégeage est donc primordial. le modèle de piège ci-contre est simple, rapide à confectionner, très sélectif et peu cher à fabriquer. Pour terminer, faire 3 ou 4 trous d'un diamètre maximum de 6 mm qui serviront à libérer les autres insectes éventuellement prisonniers. Le contenu du piège est ensuite facile à concocter : 1/3 de bière, 1/3 de vin blanc ou cidre et 1/3 de sirop rouge (grenadine, fraise, etc. ...).

L'installer dans un arbre ou contre un mur, mi-février est la meilleure période pour le mettre en place. Mettons-nous-y tous !

Mario Hidalgo

Dimanche de Caractère - 11 septembre 2022

Paroles de Sapiens (La vie sous l'occupation)

Grand succès pour cette animation qui a rassemblé environ une centaine de visiteurs. Ceux-ci, guidés par Bastien Chaignard, ont parcouru, sous le soleil, le circuit des "Petites Cités de Caractère®" et découvert du matériel agricole d'époque exposé au Grand Jardin.



Ils ont ensuite été accueillis dans la Salle du Conseil de la Mairie où ils ont pu dialoguer avec des habitants du Sap ayant vécu cette période.

L'après-midi s'est terminé par une dégustation de produits fermiers locaux. Chacun est reparti avec le livret "Paroles de Sapiens".

Un après-midi riche en émotions, comme en témoigne la presque quarantaine de messages déposés dans le livre d'Or.

Pour les personnes intéressées, il reste quelques exemplaires du livret qui sera proposé au Musée du Grand Jardin au prix de 2 €.

A noter dans vos agendas ...

- | | |
|--------------------|---|
| 12 janvier 2023 : | Cérémonie des Vœux à 19h30, Salle des Fêtes |
| 7 mai 2023 : | Foire à tout, Place du Marché |
| 26 novembre 2023 : | Repas des aînés, Salle des Fêtes |



Carnet de l'Etat Civil

Mariages

GUESNET Damien et NORE Laura



Décès

GODIER Rémi,
BONNET Jacques,
MAILLET Janine (Vve MARAIS)





Vie des associations

Les Jardins de la Chapelle

La saison 2022 a été l'inverse de ce que l'on a connu l'année précédente (triste souvenir des intempéries et inondations). L'impact du climat a été très différent, cette année pas de problèmes de mildiou et de mauvaises herbes dus à l'excédent de pluie, mais plutôt des échecs induits par la sécheresse, car il a fallu arroser avec parcimonie.



Malgré une saison délicate nous avons eu de bons résultats. Les parcelles et les abords, ont été entretenus régulièrement. Certaines variétés ont été prolifiques : salades, pomme de terre, carottes, betteraves, ainsi que fraises et tomates.

Notre traditionnel barbecue a été organisé dans une excellente ambiance. Merci aux personnes présentes, aux adhérents, ainsi qu'à tous les bénévoles qui nous rendent service.

Des parcelles sont disponibles au tarif habituel : 8 € les 50 m², ou 15 € les 100 m², eau et local inclus. Merci aux adhérents qui ont su faire preuve de solidarité. Merci également à la Municipalité et à l'Association Audelin Lejeune pour leur soutien.

Notre assemblée générale est fixée au Vendredi 24 Février 2023. Dans l'attente de se retrouver ou de nous rejoindre je vous souhaite à toutes et à tous une bonne année.

Le Président, Michel BOURGAULT

Ecole Raymond Queneau

Notre école compte 6 classes. Les 119 élèves ont fait leur rentrée le jeudi 1^{er} septembre.

Activités sportives - L'école poursuit ses actions dans le cadre du label "Génération 2024", en particulier :

cross de l'école du CP au CM2 dans Le Grand Jardin et parcours de motricité pour les maternelles dans le gymnase (tous ont reçu une médaille pour leur esprit sportif) - cross du collège pour les CM1 et CM2 dans le cadre des Virades de l'espoir (6 médailles ont été remportées) - classe piscine pour les CP et CE1, (8 séances ont été organisées, le transport a été pris en charge par la CDC VAM)

Protection de l'environnement et développement durable - L'école continue ses actions dans les domaines du tri du papier et de l'utilisation du composteur pour les déchets, de la récupération des bouchons en plastique au profit de l'association "Bouchons 276" et de la collecte des feutres et stylos usagés pour l'association Ti Moun qui offre des repas aux enfants d'Haïti. *Apportez-nous vos bouchons, vieux feutres, stylos ...*

Ateliers "Territoires Innovants" - Cette année, pour la première fois, nos élèves vont travailler avec les architectes de Territoires Innovants qui sont intervenus au château du Costil. Une première rencontre entre les architectes et tous les élèves a eu lieu à l'école. Il est prévu de se rendre aux beaux jours sur le site du château pour participer à différents ateliers sur les techniques locales de construction : réalisation de torchis, de briques crues, ...

Culture - En plus de la médiathèque une fois par mois pour tous, les élèves de maternelle bénéficient à l'école de l'animation "Raconte Tapis".

Merci à la CDC VAM et à ses différents agents (techniques, restauration scolaire et garderie périscolaire), ainsi qu'à l'Association des Parents Investis.

Les élèves et l'équipe enseignante

Association le Grand Jardin



15 août 2022

Jazz sous les Merisiers



12-13 novembre 2022

24^{ème} Fête du Cidre

Société des Courses de Sap-en-Auge

Merci, à la Commune du Sap-en-Auge, aux bénévoles, aux commerçants, aux artisans et aux sponsors, ainsi qu'à notre décorateur pour l'habillage du hangar. Merci également, à toute l'équipe du restaurant Saint Pierre.

La Fédération Régionale des Courses de Basse-Normandie, ne nous a accordé qu'une seule réunion pour 2023, le dimanche 13 août. Nous donnons donc rendez-vous à notre public, toujours fidèle, le dimanche 13 août 2023.

Bonnes Fêtes à Tous.

Le Président, Frank FEUILLET

Association des Parents Investis (API)

Le rôle de l'API est d'oeuvrer pour le bien-être et l'épanouissement de nos enfants à l'école. L'équipe est dynamique et joyeuse, tout le monde peut nous rejoindre pour y apporter sa contribution, sans pour autant être membre, ni être obligé de participer aux manifestations.

En octobre, une sortie Halloween pour les enfants a été organisée dans le village. Mi-décembre, une bourse aux jouets et un stand sur le marché ont permis des rencontres et la vente de décorations confectionnées par nos bénévoles.



Les projets prévus pour 2023 sont variés : une soirée jeux de société le dimanche 5 février, un loto à la salle des fêtes le 18 mars, une chasse aux œufs à Pâques et une kermesse en fin d'année scolaire.

La présidente, Joriana MIGNON

Comité et Commission Fleurissement

Malgré la sécheresse, paniers, bacs et jardinières, installés aux emplacements habituels, ont bien résisté, en partie grâce à un certain nombre d'habitants qui ont veillé à les maintenir humidifiés.

Les vivaces, plantées l'année passée en pieds de murs, en particulier dans la ruelle de l'Ancienne Prison, se sont étoffées.



Cet automne, des chrysanthèmes aux couleurs flamboyantes sont venus égayer le bac près de l'escalier de la Mairie.

Et bien sûr, comme à l'accoutumée, sapins, crèche et décorations de Noël marquent la fin de l'année.

Le Comité souhaite remercier "Les Serres du Bosc Renoult" pour leur don à la Commune de sept pieds de chrysanthèmes, qui ont été utilisés pour renouveler le massif du Monument aux Morts pour la cérémonie du 11 novembre.

Martine BOURGAULT et Evelyne JAMES

Union Sportive - Section Football

Le club compte 75 licenciés. Il est constitué d'une équipe seniors évoluant en championnat de D2 groupe B, d'une équipe d'animation de 21 licenciés et d'une équipe féminine seniors de 21 licenciées qui évolue cette saison en championnat interdistrict. L'équipe a pu se qualifier jusqu'au 3^{ème} tour de Coupe de France.

Des déplacements en Haute Normandie sont au programme. Qualifiée en Coupe de Normandie, elle jouera à domicile le 29 janvier 2023 contre l'équipe féminine du club professionnel du SM Caen.



Le 4 décembre dans le gymnase au Sap, 4 équipes dont Le Sap, ont participé au premier tour du championnat FUSAL. Le deuxième tour se déroulera au Mêle sur Sarthe le 29 janvier, puis une finale à l'Aigle le 19 février.

Un repas dansant avec orchestre sera organisé le 25 mars à la Salle des Fêtes de la Commune.

Le Vice-Président, Thierry AUBERT